



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
 FINANCES PUBLIQUES DE L'ISERE  
**PÔLE D'EVALUATIONS DOMANIALES**  
 8 rue de BELGRADE  
 38 022 GRENOBLE CEDEX 1  
 ddvip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Grenoble, le 06/07/2018

Le directeur départemental des Finances Publiques  
 de l'Isère

**Pour nous joindre :**

Affaire suivie par : Hélène MORELLATO  
 Téléphone : 04 76 85 76 47  
 T.Portable : 06 14 74 93 94  
 Mail : helene.morellato@dgfip.finances.gouv.fr  
**Réf. LIDO** : 2018-38439V2178

à

MAIRIE DE CRETS EN BELLEDONNE

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN** : Petite emprise à détacher du domaine Public

**ADRESSE DU BIEN** : au fond de l'impasse de la Rue de l'Église

**VALEUR VÉNALE** : voir détail au § n°7

**1 - SERVICE CONSULTANT** :

MAIRIE DE CRETS EN BELLEDONNE

*AFFAIRE SUIVIE PAR* :

[cponsar@mairieceb.fr](mailto:cponsar@mairieceb.fr)

**2 - Date de consultation** :

15/06/2018

**Date de réception** :

15/06/2018

**Date de visite** :

/

**Date de constitution du dossier « en état »** : 04/07/2018 (renseignements complémentaires)

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Projet de cession d'une emprise à détacher du Domaine Public, d'une surface indiquée entre 5 et 7 m<sup>2</sup>, située en fond de ruelle accessible uniquement à pied, pour protection contre les eaux de ruissellement.

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Référence cadastrale : emprise à détacher du Domaine Public

Description du bien : emprise à détacher du Domaine Public, d'une surface indiquée entre 5 et 7 m<sup>2</sup>, de forme rectangulaire, située devant un ancien établi/garage, en fond d'impasse accessible uniquement à pied, sol en gravier.

**5 – SITUATION JURIDIQUE**

- Nom du propriétaire : Domaine Public

- Situation d'occupation : non précisée

## **6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

Date de la dernière version affichée : RNU mais à compter du 01/07/2018, zonage UA au PLU

## **7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison. Cette méthode consiste à partir directement des références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celles du bien expertisé.

La valeur vénale du bien est estimée entre 50 et 70€ (soit 10€/m<sup>2</sup>)

## **8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

Le présent avis est valable 24 mois.

## **9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,  
Hélène MORELLATO – *Inspectrice des Finances Publiques*

